



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 20 juillet 2023

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, MM BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, GAURAT, GUERINET, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers.

Absents excusés :

Bureau : MMES LEVY, PAILLOUX, MM. BARJONET, BRISSON, COULON, LAROCHE, PICAULT, POINCLOUX.

Autres personnalités : M. HURAUULT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, Mme PELHATE, Conseillère départementale, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme REYT, Conseil régional, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 juin 2023 ;
- Présentation de la démarche « Terres de Sources » et proposition de réplique sur le territoire du PETR ;
- Présentation du projet LOGILIVRE et proposition d'adhésion du PETR à l'association de préfiguration ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Natura 2000 : avenant à la convention d'animation 2020-2023 ;
- LEADER 2023-2027 :
 - . Installation du GAL Pithiverais & Gâtinais
 - . Validation de la convention cadre entre la Région Centre-Val de Loire, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et le GAL Pithiverais & Gâtinais
 - . Validation du Règlement Intérieur du GAL Pithiverais & Gâtinais ;
- Acceptation du chèque de VIVINTER ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, Mme BEVIERE remercie Mme KARCZEWSKI de sa présence. Elle fait ensuite part de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus :

- M. LAROCHE donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS.
- Mme LEVY donne pouvoir à Mme BEVIERE,
- Mme PAILLOUX donne pouvoir à Mme CHARVIN.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe à l'ordre du jour.

Présentation du projet « LOGILIVRE » et proposition de participation du PETR à l'association de préfiguration

Mme BEVIERE accueille M. Cyrille RENARD, chef de projet.

Le projet ambitionne de créer un parcours d'insertion vers les métiers de la logistique qui s'appuierait sur le projet LOGILIVRE, qui lui-même pourrait se développer, à termes, sous le statut de SCIC.

Le projet s'organise autour de trois axes stratégiques :

- la valorisation du livre de seconde main,
- la création d'un plateau technique dédié aux métiers de la logistique,
- la création de frisure de calage.

M. RENARD démontre ensuite tout l'intérêt d'une telle structure, en devenir, qui s'organiserait autour de la thématique du livre, pour devenir très rapidement un éco-système favorisant le retour à l'emploi pour les publics les plus éloignés, via une SIAE (Structure d'Insertion pour l'Activité Economique), un plateau technique support à la formation sur les métiers de la logistique.

Afin de construire, développer et piloter le projet vers sa phase de préfiguration (phase d'étude faisabilité à ce stade), la création d'une association a été actée le 28 juin dernier, avec, en amont, une large concertation des acteurs locaux, dont le PETR, et les représentants de l'Economie Sociale et Solidaire.

Les 3 co-présidents sont :

- Mme DAUVILLIERS pour le collège des collectivités,
- Mme PARMEGGIANI pour le collège des entreprises,
- M. BRAYER pour le collège des structures de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire).

Aujourd'hui, il est proposé au PETR de rejoindre cette association de préfiguration. La cotisation est fixée à 0 €.

Mme BEVIERE le remercie de sa présentation et propose un échange avec les élus du Bureau.

Mme DAUVILLIERS remercie le PETR d'avoir organisé cette présentation devant le Bureau du PETR.

M. GUERINET s'interroge sur la pertinence de l'intégration du PETR à l'association. L'Entente Economique Nord Loiret lui semble plus appropriée.

Mme DAUVILLIERS précise que l'Entente Economique Nord Loiret est déjà membre de l'association de préfiguration. Le PETR, comme d'autres partenaires, pourraient apporter une plus-value, pour maximiser les idées.

Mme BEVIERE souligne que le PETR a une vision transversale du territoire et de ses acteurs, ce qui peut être une plus-value pour le projet.

M. RENARD ayant quitté la réunion, **les élus du Bureau indiquent être favorables à ce que le PETR intègre l'association de préfiguration du projet LOGILIVRE.**

Présentation du projet « TERRES DE SOURCES »

Mme BEVIERE accueille M. Jean-François BLECHET, Vice-président de la Chambre d'agriculture du Loiret et Mmes Estelle JACQ, conseillère approvisionnement local de la restauration collective et Rachel L'HELGOUAIC'H, conseillère agro-environnement.

La démarche TERRES DE SOURCES, mise en place par la Métropole de Rennes, vise à encourager des pratiques agricoles vertueuses pour l'eau potable. Le programme d'actions porte sur les Aires d'alimentation de captages, sur les enjeux phytosanitaire et azote. Un enjeu est également d'impliquer les exploitations agricoles.

Il s'agit donc de s'interroger sur « Comment s'assurer de trouver localement des débouchés rémunérateurs pour les producteurs engagés dans une démarche de protection de la ressource en eau ? », dans un contexte visant à relocaliser les approvisionnements en restauration collective (Loi EGalim, Loi Climat et Résilience...).

A terme, l'objectif est de :

- développer des débouchés rémunérateurs pour les exploitations agricoles qui s'engagent à réduire leurs impacts sur l'environnement,
- répondre à une demande des consommateurs sur une alimentation territorialisée et de qualité,
- créer des espaces de dialogue.

Le projet s'appuie sur un ensemble de partenaires publics/privés, avec l'appui d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), dans une démarche gagnant-gagnant.

Il est cité l'exemple du marché de prestation de service environnemental. L'objet du marché est une prestation de service qui permet de protéger la ressource en eau / en air, et en contreparties les collectivités font l'achat de denrées alimentaires issues des exploitations engagées dans la démarche. Cela permet de s'affranchir de la contrainte du localisme des marchés publics.

Aujourd'hui, 62 communes et 88 exploitations agricoles sont parties prenantes du projet, contre la seule ville de Rennes et 3 producteurs au démarrage en 2015.

10 filières agricoles sont concernées, pour un montant d'achats d'1,5 M€ environ.

Les résultats sur la qualité de l'eau sont difficilement exploitables, les évolutions étant très longues. Néanmoins, il est noté une évolution des pratiques, notamment vers la conversion BIO, et une mobilisation d'acteurs économiques autres que les producteurs agricoles.

La Chambre d'agriculture souhaite proposer de développer cette dynamique dans le Loiret, et notamment dans le Pithiverais, puisque ce territoire est lui aussi concerné par des aires d'alimentation de captage (AAC), soit 5 AAC, 24 600 ha, 340 exploitations, dont 14 en AB, et que le PETR vient de lancer une démarche d'accompagnement de la restauration collective.

Pour affiner la construction d'une telle action à l'échelle départementale, la Chambre d'agriculture propose d'organiser une visite d'étude dans le bassin Rennais.

Cela permettrait de présenter « l'écosystème », les liens entre les différentes structures, les implications et intérêts des différents acteurs et d'approfondir la démarche, les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre et les étapes à déployer.

Mme BEVIERE les remercie de cette présentation. La décision de se rendre ou non dans le Bassin Rennais sera prise ultérieurement.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 juin mai 2023

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour :

- . Présentation du tiers-lieu de compétences « Carrément Local » et proposition de participation du PETR au consortium ;
- . Avis sur le projet de SCoT du PETR Gâtinais Montargois ;
- . Débat autour des Zones d'accélération des EnR (ZAE) ;
- . Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossier « Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes de St Loup des Vignes » ;
- . Délibération portant sur l'obligation de désigner un référent déontologue.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028

Mme BEVIERE indique qu'il n'y a pas de dossier à présenter, celui de l'achat d'un véhicule électrique par la commune du Malesherbois n'étant pas encore abouti.

M. GAURAT précise qu'en effet, le véhicule visé, d'occasion, a été vendu. A ce jour, il n'a pas de devis pour un véhicule neuf.

Mme BEVIERE revient sur le projet de réhabilitation thermique de la salle des fêtes déposé par la commune de Saint-Loup des Vignes. Le plan de financement a été vérifié avec les partenaires, dont le Conseil départemental du Loiret.

Les menuiseries ayant effectivement fait l'objet d'un financement proche des 80% via le Département et la DSIL, la dépense a été retirée du plan de financement présenté au CRST.

Précédemment, les dépenses totales étaient de 66 262,15 €, les dépenses retenues de 46 567,50 €, soit une subvention régionale de 23 200,00 €.

Après révision, les dépenses totales sont de 74 056,65 €, les dépenses retenues de 13 242,00 €, soit une subvention régionale de 6 600,00 €.

La Présidente commente ensuite le tableau de suivi du CRST 2022-2028 (dossiers passés en Bureau du PETR).

En ce début de contrat, les dossiers les plus « simples » ont aboutis plus rapidement, ce qui induit une consommation assez faible, bien qu'encourageante.

149 600 € ont été consommés sur l'axe A « Développer l'Emploi et l'Economie », 88 800 € sur l'axe B « Favoriser le mieux être social », 16 000 € sur l'axe C « Renforcer le maillage urbain et rural », 145 100 € sur l'axe D « Stratégie Régionale Biodiversité », 16 100 € sur l'axe E « Plan Climat Energie », 100 000 € pour l'animation territoriale et 1 400 € sur l'enveloppe fongible.

Sur le volet A VOS ID, 66 684 € ont été alloués.

Au total, 583 684 € ont été validés en Bureau.

Concernant le volet « Equipements nautiques », il a été fait état dans la presse que les projets portés respectivement par la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret et Pithiverais Gâtinais ne verraient pas le jour avant la fin du mandat. Or, 1 000 000 € ont été fléchés vers ces projets.

M. ROUSSEAU fait état du reste à charge très important sur le volet fonctionnement.

Mme DAUVILLIERS confirme que le calendrier a pris beaucoup de retard.

La question est donc de savoir si la somme mobilisée peut être fléchée vers l'axe isolation, qui pourrait être très largement mobilisé, et au-delà de l'enveloppe initiale.

Au besoin, une demande sera faite auprès de la Région, avant le bilan à mi-parcours, le cas échéant. Sinon, la modification de maquette interviendra au bilan.

Natura 2000 : avenant à la convention d'animation 2020-2023 ;

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, qui explique que la délibération doit à nouveau être reportée, car le PETR reste dans l'attente de la désignation par la Région, de l'élu qui présidera la réunion du COPIL.

Ce nouveau report induit une rupture dans l'animation Natura 2000, qui ne pourrait redémarrer qu'en début d'année 2024, au lieu de septembre 2023.

LEADER 2023-2027 : installation du GAL Pithiverais & Gâtinais

Mme BEVIERE indique que trois délibérations doivent être prises, afin de finaliser le conventionnement LEADER avec la Région Centre-Val de Loire.

La première délibération valide l'installation du GAL Pithiverais et Gâtinais, et la composition du Comité de Programmation, selon la proposition du Comité de Programmation du GAL, lors de sa réunion du 27 juin dernier.

Mme DALLOT est réélue Présidente ; MM BERTHELOT ET DEMAUMONT sont élus Vice-présidents.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

LEADER 2023-2027 : validation de la convention cadre entre la Région Centre-Val de Loire, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et le GAL Pithiverais & Gâtinais

La seconde délibération valide le projet de convention cadre entre les trois protagonistes, la Région Centre-Val de Loire, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et le GAL Pithiverais & Gâtinais.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

LEADER 2023-2027 : validation du Règlement Intérieur du GAL Pithiverais & Gâtinais

La dernière délibération valide le Règlement Intérieur du GAL Pithiverais & Gâtinais, également selon la décision du Comité de Programmation du 27 juin.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Acceptation du chèque de VIVINTER ;

Mme BEVIERE précise que ce chèque de VIVINTER est en rapport avec l'assurance du personnel, ici en remboursement d'un arrêt maladie.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Clauses d'insertion.

Mme BEVIERE passe la parole à M. BRUNEAU, qui évoque à nouveau les difficultés de mise en œuvre de l'obligation d'intégrer des clauses d'insertion pour les dossiers de plus de 500 000 € de travaux, compte tenu de la fin de l'accompagnement par la Maison de l'Emploi de l'Orléanais. Le problème va se poser pour le projet de réhabilitation d'une école de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret.

Il est rappelé que la Région Centre-Val de Loire avait été alertée à plusieurs reprises sur ce point, mais qu'à ce jour, aucune solution n'émerge.

David VOYER indique que le recrutement d'un chargé de mission à l'échelle du PETR pourrait être débattu dans le cadre de la GPEC T. Des financements sont mobilisables, notamment LEADER.

- Ateliers PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Mme BEVIERE rappelle la tenue d'ateliers PCAET au printemps. Elle indique qu'Amandine TEMPLIER est en arrêt maladie, et que ce dernier précède son congé maternité. Elle devrait reprendre son poste courant décembre.

Dans l'intervalle, les actions liées au dispositif OSONS LA TRANSITION vont se poursuivre, avec notamment les ateliers citoyens, la pièce de théâtre.

- CLS (Contrat Local de Santé).

Mme BEVIERE rappelle la tenue des ateliers de concertation pour la préparation du futur CLS 2023-2026. La rédaction des fiches actions est en cours. Par ailleurs, le PETR vient de recevoir le document synthétique préparé par l'ORS (Observatoire Régional de Santé) « CLS Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, les chiffres clés ». Il précède un document plus conséquent, tenant lieu de bilan du CLS précédent.

Mme BEVIERE fait remonter la problématique « mobilité », évoquée lors des ateliers par les partenaires. Il est souligné l'importance de l'intégrer dans l'étude portée par les 3 EPCI.

- Fonds d'urgence pour les collectivités et les entreprises de proximité.

Mme BEVIERE fait état de la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire, prise lors de sa séance du 7 juillet dernier, qui propose aux territoires CRST de mobiliser des fonds de solidarité pour faire face aux réparations ou reconstructions consécutives aux émeutes.

Il est cité l'exemple du Centre social Terre en couleurs de Pithiviers.

Le PETR reste encore à ce jour dans l'attente d'un courrier officiel précisant les modalités de mobilisation.

- Fonds vert.

Mme BEVIERE fait part de la décision favorable de la Préfecture de Région quant à la demande formulée par le PETR pour le financement du poste de chargée de mission Développement Durable et SCoT, pour 3 ans.

77 700 € sont alloués, soit 60% de la dépense.

- Prochaine réunion.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 28 septembre à 17h30 dans les locaux du PETR.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h50, et propose, à l'issue de cette dernière réunion avant les congés d'été, de partager le verre de l'amitié (dégustation de la première cuvée du Domaine Anne Bléchet).

